

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 07 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le 07 Juillet à 20 heures 00 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

Présents : MM. Patrick PAUCHET, Patrick JOUBERT, Alain BRUNET, Gilles MARTIN, Michèle POTIER, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN.

Absents excusés : Hubert PRIVÉ pouvoir à Philippe OBADIA, Alain RATTIER pouvoir à Alain BRUNET, Bruno TRIBOY.

Secrétaire de séance : Mauricette Verhulst-Vuillemin

M. le Maire ouvre son 31eme conseil.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Délibérations :
 - Travaux de sécurisation du centre-bourg
 - Choix des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique à la mairie
 - Demande de subvention émanant de l'Ecole de Musique
- Point sur le PLU et les futurs travaux du Domaine des Bois Francs
- Bilan de l'entretien de la commune
- Bilan du passage du jury départemental « villages fleuris »
- Organisation du 14 juillet
- Aménagement de jeux supplémentaires à la Maison des Barils
- Aménagement de tables de pique-nique avec poubelles
- Questions diverses

M. le Maire demande de rattacher à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Projet de motion visant à soutenir la demande d'obtention d'un scanner à l'Hôpital de Verneuil sur Avre.
- FPIC
- Petits travaux de mise en conformité à la salle polyvalente
- Demande d'aide financière ponctuelle d'une habitante

Le Conseil est unanime.

Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu de la réunion du 02 juin 2017 est adopté à **l'unanimité des membres présents.**

Délibérations :

- Travaux de sécurisation du centre-bourg

M. le Maire rappelle l'engagement de la commune à entreprendre des travaux de sécurisation sur la RD 166 qui traverse le centre-bourg depuis 2014. Ce projet, étant la dernière tranche, se situe au carrefour entre la RD 166 et la VC 38 permettant le ralentissement de nombreux véhicules qui traversent le bourg quotidiennement pour se rendre à Center Parcs et d'améliorer l'accès au restaurant aux personnes à mobilité réduite. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à **47 127.50 € HT.**

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

Après entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** la réalisation des travaux de sécurisation du centre-bourg se situant au carrefour entre la RD 166 et la VC 38 pour un coût prévisionnel de **47 127.50 € HT**

- **SOLLICITE** l'attribution d'une aide financière départementale au titre des Amendes de Police au taux de 40 %
- **SOLLICITE** l'attribution d'une aide financière au titre de la réserve parlementaire
- **DIT** que la réalisation de cette opération ne pourra pas débuter avant déclaration du caractère complet des demandes de subvention, prévue sur le budget primitif 2018.
- **FIXE** le plan de financement prévisionnel ainsi qu'il suit :

- Coût des travaux	47 127.50 €
- Subvention Départementale	18 851.00 €
- Subvention Réserve Parlementaire :	2 000.00 €
- Autofinancement	26 276.50 €

Gilles Martin fait remarquer qu'il avait été envisagé de matérialiser au sol le projet de réaménagement. M. Simon du Conseil départemental sera relancé.

- Choix des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique à la mairie

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé la réalisation de l'isolation du grenier de la mairie et du changement de la chaudière afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment.

M. le Maire fait part de l'octroi d'aides financières émanant de la Région dans le cadre du dispositif « Programme Contractualisé de Maîtrise de l'Energies » à hauteur de 40 % et de l'Etat au titre de la D.E.T.R à hauteur de 40 %.

Le Service Conseiller en Energie Partagé mis à notre disposition par convention, a étudié les offres reçues et a dressé un bilan d'observations.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise Jérôme LOUVEAU de l'Aigle d'un montant de 7 671.15 € HT pour les travaux d'isolation
- **DECIDE** de retenir l'offre de la SARL Mural' Gaz d'un montant de 10 326.66 € HT pour le remplacement de la chaudière avec un complément d'équipement technique et la gratuité de la 1^{re} année du contrat d'entretien.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à ces travaux.

Petits travaux de mise en conformité à la salle polyvalente

M. le Maire fait part que suite au passage de Bureau VERITAS en charge de vérifier annuellement les installations électriques et gaz ainsi que les appareils de cuisson, des petits travaux de mise en conformité doivent être réalisés. A cet effet, il est présenté le devis de la SARL DUCHESNE pour la partie électrique d'un montant de 1 377.00 € HT soit 1 652.40 € TTC.

M. le Maire précise que les appareils de cuisson viennent d'être vérifiés par l'entreprise CHAUF-FROID d'Evreux. Les tuyaux gaz seront repeints par l'agent communal en jaune comme le prévoit la réglementation. La hotte sera nettoyée par une entreprise spécialisée et que les remarques formulées pour l'actuelle chaudière gaz ne seront pas pris en considération compte tenu du changement entier du système de chauffage.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de confier les travaux de mise en conformité des installations électriques à la SARL DUCHESNE pour un montant de **1 377.00 € HT.**
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à ces travaux.

Demande de subvention émanant de l'Ecole de Musique

M. le Maire fait part d'une demande de subvention tardive de l'Ecole de Musique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-**DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 75 € à condition qu'elle soit versée directement à l'élève concerné.

-**DIT** que cette dépense sera imputée en dépense de la section de fonctionnement au compte 6574.

Demande d'aide financière ponctuelle d'une habitante

M. le Maire présente la demande d'une aide ponctuelle d'une habitante rencontrant des difficultés financières passagères suite à un arrêt de travail sans indemnisation.

Après avoir étudié son dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-**DECIDE** de lui octroyer un secours d'urgence d'un montant de 200 €.

-**DIT** que cette dépense sera imputée en dépense de la section de fonctionnement au compte 6713.

Point sur le PLU et les futurs travaux du Domaine des Bois Francs

M. le Maire fait part de la rédaction du bilan de concertation et de l'arrêté du projet du PLU qui seront présentés lors du conseil communautaire du 12 juillet prochain pour approbation. Il s'en suivra l'ouverture de l'enquête publique en septembre. Le PLU devrait rentrer en application au 01.01.2018. Il confirme par ailleurs l'extension du Domaine des Bois-Francs par la construction de 200 bungalows haut de gamme sur la commune des Barils au niveau du bar du golf. Une partie des bâtiments du château accueillerait le club house du golf de Center Parcs.

Le château serait rénové extérieurement.

L'ensemble des travaux devrait se terminer en 2022.

Bilan de l'entretien de la commune

M. le Maire fait le point sur l'entretien général de la commune. Même si le travail de notre agent communal est apprécié dans certains domaines, il lui a été demandé d'entretenir avec davantage de soin la commune, en particulier pour le désherbage, le nettoyage des caniveaux et le ménage. Il est envisagé d'avoir recours à une société pour le ménage des bâtiments communaux à partir d'octobre 2017.

Bilan du passage du Jury départemental

Monsieur le Maire rend compte de la visite du jury départemental des villes et villages fleuris. Ce fut l'occasion pour lui de faire le point avec le jury sur nos aménagements, notamment la récupération des eaux de pluie servant à arroser les fleurs, la tonte différenciée à La Prairie afin de préserver la biodiversité, la mise en place de plantes vivaces dans nos parterres, de paillage pour limiter le désherbage et l'arrosage.

Il sera proposé à Dominique Joubert faisant partie de la commission fleurissement d'assister le jury lors de son 2^{ème} passage prévu lundi 16 juillet prochain. Un prix spécial « préservation de l'environnement » pourrait nous être attribué.

Organisation du 14 juillet

M. le Maire rappelle l'heure du rassemblement au Monument aux Morts soit 10 h 45 et précise que le cocktail sera sous la forme d'un buffet afin que chacun puisse individuellement se servir. Le cocktail a été commandé à la Ferme du Louviers pour le salé et à la Boulangerie de Bourth pour le sucré.

Aménagement de jeux supplémentaires à la Maison des Barils

M. le Maire préconise l'installation d'un portique, d'un tourniquet et d'un toboggan à la Maison des Barils. **Entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **EST FAVORABLE** à ces nouvelles installations au printemps 2018

- **DIT** que ces installations seront prévues sur le budget 2018.

- **CHARGE** M. le Maire de demander des devis.

Aménagement de tables de pique-nique avec poubelles

M. le Maire propose l'installation de nouvelles tables pique-nique équipée pour chacune d'entre elle d'une poubelle, à la Mimboulière, à la Maison des Barils et la croix des Sapins.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-EST FAVORABLE à ces nouvelles installations pour le printemps 2018.

- **DIT** que ces installations seront prévues sur le budget 2018.

- **CHARGE** M. le Maire de demander des devis.

- FPIC

M. le Maire fait part qu'il a assisté au Conseil Communautaire du Mardi 27 Juin relatif aux modalités de la répartition du FPIC.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Préfet en date du 30 Mai 2017 portant répartition du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) entre l'Interco Normandie Sud Eure et ses communs membres au titre de l'exercice 2017.

Il rappelle les grandes lignes de ce fonds qui constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres.

En 2016 seules les Communautés de Communes de Breteuil, Rugles et Verneuil étaient bénéficiaires. La Communauté de communes de Damville et la CCRSE n'étaient ni bénéficiaires ni contributeurs.

A l'issue du processus de fusions des 5 EPCI, l'Interco Normandie Sud Eure se trouve être bénéficiaire.

La répartition peut être faite selon plusieurs principes, à savoir :

- Le principe de droit commun
- Sur mesure dérogatoire au 2/3
- Répartition libre.

Les membres de l'assemblée communautaire lors de l'assemblée du 27 Juin 2017 se sont positionnés favorablement sur une répartition dérogatoire fixant un reversement à hauteur de 30 % des communes membres à l'EPCI.

Chaque commune, membre de l'EPCI doit délibérer avant le 27/08/2017.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis défavorable à ce mode de répartition pour 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

-EMETTENT un avis défavorable à la répartition dérogatoire fixant le reversement à hauteur de 30 % des communes membres de l'EPCI.

Projet de motion visant à soutenir la demande d'obtention d'un scanner à l'Hôpital de Verneuil sur Avre

M. le Maire donne lecture du projet de motion pour l'obtention d'un scanner à l'hôpital de Verneuil sur Avre établi par le Vice-Président en charge la Santé à l'Interco Normandie Sud Eure.

« Par courrier de M. Denis GUITTON, Maire de Rugles et Médecin Généraliste, du 30 novembre 2016, nous sommes interpellés sur la nécessité de motion concernant la disposition d'un scanner à l'hôpital de Verneuil d'Avre et d'Iton.

En effet nous élus du Sud de l'Eure regardons avec vigilance l'évolution de l'offre de soins sur nos territoires car nous savons qu'elle est un des piliers essentiels de l'aménagement du territoire, présent et surtout à venir, et nécessaire pour les habitants de ce territoire rural aux multiples fragilités sanitaires.

L'hôpital de Verneuil est un des éléments indispensables de cette offre de soins notamment concernant les soins d'urgence et de premiers secours.

La fréquentation du service des urgences ne cessent d'augmenter, à la fin 2016 il y a eu environ 17 000 passages aux urgences. Ce qui depuis 2012 représente 28% d'évolution.

Cette augmentation repose notamment sur la stabilité médicale des urgentistes et la croissance de notre population qui est supérieure à la moyenne nationale (0,8% contre 0,5% par an).

Les principales affections prise en charge sur la communauté d'établissements sont :

- Pour les services de médecin et UHCD : insuffisances cardiaques, états de chocs circulatoires et affections respiratoires
- Pour le SSR : affections traumatiques du système ostéo-articulaire
- Pour les urgences : affections et traumatismes pédiatriques, traumatismes orthopédiques de l'adulte, ORL et cardiologie digestive
- Prise en charge à domicile (SSIAD/HAD) : pathologies chroniques ou présentant un handicap ou les cas de pathologies graves pour une population âgée de plus de 60 ans justifient l'installation d'un scanner à Verneuil.

Actuellement les habitants du territoire du Sud de l'Eure sont dans l'obligation d'effectuer des distances importantes pour accéder à un rendez-vous de scanner et même contraints de se rendre dans les départements limitrophes.

Le programme pluriannuel régional de gestion du risque de Haute-Normandie 2011-2015 va dans le sens de limiter les délais, les distances à parcourir pour nos patients et les actes redondants.

D'ailleurs le taux d'équipement en scanner sur notre département reste inférieur aux moyennes nationales et l'hôpital de Verneuil est le seul du Groupement Hospitalier de Territoire Evreux Vernon ne disposant pas d'une autorisation d'activité d'imagerie par scanographie en appui de son activité de médecine d'urgence.

Le service de radiologie fonctionne aujourd'hui avec 4 médecins radiologues et est composé de 2 salles répondant aux dernières normes en matière de radioprotection.

Le scanner permettrait d'augmenter l'accès à cet outil de diagnostic pour les usagers, de limiter la réalisation et la multiplication d'examen de radiologie conventionnelle par défaut, contrairement aux bonnes pratiques en imagerie médicale indiquée par la HAS et la Société Française de Radiologie

La présence du corps médical avec l'obtention d'un scanner est résolue par le fait que le CH est adhérent au GCS PRATIC. Ainsi, l'interprétation des examens pourra être réalisée à distance à l'instar de ce qui est fait aujourd'hui en ex-Basse Normandie.

En outre, le Centre Hospitalier dispose des moyens et locaux permettant l'acquisition de ce matériel sans porter préjudice aux finances de l'établissement. »

Considérant que nous sommes sollicités pour donner notre accord.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

-DECIDE de soutenir la motion pour toutes les raisons évoquées.

Projet de Caméras de surveillance dans le bourg- Gilles Martin, missionné pour l'étude d'installation de caméras vidéo-surveillance, présente le devis de l'entreprise CENSIER de Verneuil sur Avre d'un montant de 1 821 € HT en précisant que nous pourrions bénéficier de l'installation actuelle dans l'église pour se raccorder.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-EST FAVORABLE à l'installation de 2 caméras dans le bourg des Barils pour un montant **de 1821.00 € HT**

-DECIDE d'inscrire cette dépense au budget de la section d'investissement au compte 2158

-CHARGE M. le Maire pour signer tous les documents afférents à cette installation.

Questions diverses

- M. le Maire signale qu'il a eu rdv avec M. Pinard, responsable de la voirie de l'INSE concernant l'accès au Grand Buisson par la RD 926. L'autre accès étant privatif, la commune ne peut pas intervenir.

Il nous a confirmé que l'entretien des chemins communaux revenait aux collectivités. Partagé avec la commune de Mandres, il sera étudié la possibilité de le remettre en état ce chemin à moindre coût.

- Alain Brunet avise du mauvais état du chemin de la Haye.

- Le reprofilage d'un fossé de la rue du Moulin à vent sera programmé prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

PROCHAIN CONSEIL PREVU LE 29/09/2017 à 20h